

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1165

17 mai 2013

### SOMMAIRE

<b>ABF Lux SA</b> .....	<b>55876</b>	<b>Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l.</b> .....	<b>55909</b>
<b>AC Technologies</b> .....	<b>55874</b>	<b>Hermalux S.à r.l.</b> .....	<b>55906</b>
<b>Ancolie Holding S.A.-SPF</b> .....	<b>55876</b>	<b>Hibiscus S.A.- SPF</b> .....	<b>55888</b>
<b>Apolonie S.A.</b> .....	<b>55877</b>	<b>Home Investment S.A.</b> .....	<b>55888</b>
<b>Automotive Components Europe S.A.</b> ...	<b>55882</b>	<b>Homes2Be S.à r.l.</b> .....	<b>55889</b>
<b>AXA IM Fixed Income Investment Strategies</b> .....	<b>55900</b>	<b>Hottinger International Fund</b> .....	<b>55887</b>
<b>Biminvest S.A.</b> .....	<b>55876</b>	<b>Infire S.A.</b> .....	<b>55885</b>
<b>BOGGI Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>55892</b>	<b>Isatis Investment</b> .....	<b>55888</b>
<b>Build Group Co. S.A.</b> .....	<b>55877</b>	<b>Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>55909</b>
<b>Business Contact Holding S.A.</b> .....	<b>55874</b>	<b>KBL Key Fund</b> .....	<b>55880</b>
<b>CAM</b> .....	<b>55894</b>	<b>KreaMark</b> .....	<b>55886</b>
<b>Carvi S.A.</b> .....	<b>55877</b>	<b>Life One</b> .....	<b>55906</b>
<b>Choucas S.A.</b> .....	<b>55874</b>	<b>Lombard Odier Premia Fund</b> .....	<b>55909</b>
<b>Cimalux</b> .....	<b>55900</b>	<b>Mathur</b> .....	<b>55886</b>
<b>Cosafin S.A.</b> .....	<b>55878</b>	<b>MFS Meridian Funds</b> .....	<b>55883</b>
<b>DB Fixed Coupon Fund 2018</b> .....	<b>55909</b>	<b>MFS Meridian Funds</b> .....	<b>55885</b>
<b>Decopress SA SPF</b> .....	<b>55880</b>	<b>PEH Trust Sicav</b> .....	<b>55887</b>
<b>Développement Immobilier S.A.</b> .....	<b>55875</b>	<b>P.J.P.T. S.A.</b> .....	<b>55886</b>
<b>Dyckerhoff Luxembourg SA</b> .....	<b>55900</b>	<b>Rockhouse Société Immobilière S.A.</b> ....	<b>55879</b>
<b>E.M.E.A. Management Services S.A.</b> ....	<b>55880</b>	<b>Sadovaya Group S.A.</b> .....	<b>55884</b>
<b>Espirito Santo Control S.A.</b> .....	<b>55875</b>	<b>Saint Croix Holding Immobilier S.A.</b> ....	<b>55878</b>
<b>Etruscan Places S.à r.l.</b> .....	<b>55895</b>	<b>Socclair Equipements S.A.</b> .....	<b>55875</b>
<b>Etruscan S.C.</b> .....	<b>55914</b>	<b>Sofimo S.A. SPF</b> .....	<b>55881</b>
<b>Eurocomex S.A.</b> .....	<b>55881</b>	<b>Strada S.à r.l.</b> .....	<b>55907</b>
<b>Europe Voyager Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>55920</b>	<b>Westland S.A. - SPF</b> .....	<b>55889</b>
<b>Fenestratus S.A.</b> .....	<b>55881</b>		
<b>Forden Investments S.A.</b> .....	<b>55884</b>		

**AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche stattfinden wird in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, am Freitag den 31. Mai 2013, um 13.00 Uhr mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2012;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2012;
3. Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2012;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses;
5. Ergebnisverwendung;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
7. Statutarische Ernennungen;
8. Beschlussfassung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft;
9. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2013053122/21.

**Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le lundi 3 juin 2013 à 14 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013058421/17.

**Choucas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.896.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu lundi 10 juin 2013 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013063598/1267/16.

**Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R.C.S. Luxembourg B 17.638.

Les actionnaires sont invités à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra au siège social, rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, exceptionnellement en date du mardi, 19 juin 2013 à 17.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise concernant l'exercice 2012 avec le rapport de gestion y relatif.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'année 2013.
7. Divers

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 14 juin 2013.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013059203/23.

---

**Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 06 juin 2013 à 14.00 heures dans les bureaux de SG GROUP au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2012.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013062072/15.

---

**Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 2013 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuel rectifiés au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2013063601/1023/16.

---

**Ancolie Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.913.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le vendredi 7 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2012 et du compte de profits et pertes y relatifs ; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.
4. Divers.

*Le conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013062077/34/19.

---

**ABF Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social, en date du 31 mai 2013 à 13 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013063593/1004/18.

---

**Biminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 95.821.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 16 mai 2013 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

réunie extraordinairement qui se tiendra le 28 juin 2013 à 15h00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063595/755/17.

---

**Apolonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 136.868.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
qui aura lieu le 3 juin 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013063594/1023/18.

---

**Build Group Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 122.985.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi 5 juin 2013 à 09.00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013063596/755/18.

---

**Carvi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 143.680.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi 5 juin 2013 à 13.00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013063597/755/18.

---

**Cosafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 13 juin 2013 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration,*

Référence de publication: 2013063599/755/18.

---

**Saint Croix Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.103.

Dear Shareholders,  
You are invited to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

(the "Meeting") of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on 19 June 2013 at 2.00 p.m. to discuss and to vote on the agenda (the "Agenda") indicated below.

This meeting is convened following the Board of Directors held on 29 April 2013.

The Agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Report by the Directors to the general meeting of the shareholders on the Statutory Annual Accounts as of 31 December 2012 and Management Report on the Consolidated Financial statements as of 31 December 2012;
2. Report of the auditor to the general meetings of shareholders on the Statutory Annual Accounts as of 31 December 2012 and on the Consolidated Financial Statements as of 31 December 2012;
3. Approval of the Statutory Annual Accounts as of 31 December 2012;
4. Allocation of the results as of 31 December 2012;
5. Approval of the Consolidated Financial Statements for the year ending on 31 December 2012;
6. Discharge to the Directors and Deloitte Sàrl, as independent auditor for their respective duties during, and in connection with, the financial year ended on 31 December 2012;
7. Approval of Director nomination;
8. Miscellaneous.

**ATTENDING THE MEETING**

In order to attend the Meeting, shareholders must provide the Company with the following two items as explained in greater detail below: (i) Record Date Confirmation, (ii) Proxy Form.

Record Date Confirmation: This document shall be provided to the Company by a shareholder at the latest by midnight (00:00) on the Record Date. The Record Date is 5 June 2013 (the "Record Date", i.e. the day falling fourteen (14) days before the date of the Meeting).

The Record Date Confirmation must be in writing and indicate that a shareholder holds the Company shares and wishes to participate in the Meeting. A template form of the Record Date Confirmation is available on the Company's website at [www.saintcroixhi.com](http://www.saintcroixhi.com).

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Record Date Confirmation by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by noon (12:00 noon) on 5 June 2013, to:

Saint Croix Holding Immobilier S.A.  
9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Email: [info@saintcroixhi.com](mailto:info@saintcroixhi.com)

Proxy form: The template form must be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting.

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Proxy form by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by noon (12:00 noon) on 14 June 2013, to:

Saint Croix Holding Immobilier S.A.

9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Email: [info@saintcroixhi.com](mailto:info@saintcroixhi.com)

Please note that only persons who are shareholders at the Record Date and have timely submitted their Record Date Confirmation and Proxy form shall have the right to participate and vote in the Meeting.

Documentation and information: The following documents and information are available for the shareholders on our website: [www.saintcroixhi.com](http://www.saintcroixhi.com):

- the present convening notice;
- the documents to be submitted to the Meeting (the report of the board of directors and of the approved auditors, the statutory accounts and consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2012);
- the draft resolution of the Meeting;
- the Record Date Confirmation; and
- the Proxy form.

Quorum Requirement: The Meeting shall validly deliberate regardless of the corporate capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of the votes cast.

Right to add new items on the agenda: One or more shareholders together representing at least five per cent of the share capital has the right to (i) put one or more items on the agenda of the Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting.

Such requests must:

- be in writing and sent to the Company by post (at the following address: Saint Croix Holding Immobilier S.A., 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg) or electronic means (at the following email address: [info@saintcroixhi.com](mailto:info@saintcroixhi.com)) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the Meeting;
- include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;
- be received by the Company at least twenty two (22) days before the date of the Meeting, i.e. 29 May 2013.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within (forty-eight) 48 hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the Meeting.

Luxembourg, on 16 May 2013.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2013062749/581/71.

---

**Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 2013 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2012
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063614/788/19.

---

**Decopress SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.401.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social en date du 3 juin 2013 à 17 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Divers

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013063600/1004/18.

---

**E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu lundi 10 juin 2013 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063602/1267/15.

---

**KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 5 juin 2013 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions un jour ouvrable avant la date de l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063607/755/21.

---

**Eurocomex S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.476.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 11 juin 2013 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2013063603/1267/15.

---

**Fenstratus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 13 juin 2013 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2013063604/1267/17.

---

**Sofimo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 31.023.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, 7 juin 2013 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2012 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décharge à donner aux administrateurs de ne pas avoir tenue l'Assemblée Générale Ordinaire au jour fixé par les statuts.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2013063616/7759/22.

---

**Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

The shareholders of AUTOMOTIVE COMPONENTS EUROPE S.A. (the "Company") are invited to attend the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") to be held on Tuesday 18<sup>th</sup> of June 2013 at the registered office of the Company at 11.00 a.m. Central European Time ("CET") for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of (i) the report of the board of directors on the annual and consolidated accounts for the 2012 financial year and (ii) the report of the independent auditor on the annual accounts and the consolidated accounts for the 2012 financial year.
2. Approval of the annual accounts for the 2012 financial year.
3. Approval of the consolidated financial statements for the 2012 financial year.
4. Approval of the allocation of results.
5. Approval of the discharge of the directors of the Company.
6. Approval of the discharge of the statutory auditor of the Company.
7. Approval of the re-appointment of Deloitte SA as independent auditor of the Company to audit the consolidated and stand alone accounts of the Company, its mandate to expire at the annual general meeting of shareholders to approve the accounts of the Company for the year ended December 31, 2013.
8. Approval of the distribution of a dividend from the share premium account.
9. Authorisation to the board of the Company and the corporate bodies of any subsidiaries of the Company, for a maximum period of three years, to purchase shares of the Company at any time and as many times as it deems appropriate by any means permitted by law.
10. Miscellaneous.
11. Closing.

*Voting*

The Annual General Meeting will validly deliberate on the resolutions related to all items on the agenda regardless of the number of shareholders present and of the number of shares represented. Resolutions related to all items on the agenda will be adopted by a simple majority of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

Each share is entitled to one vote.

*Right to have new items added to the agenda of the Meeting*

One or more shareholders representing together at least 5% of the share capital of the Company may:

- Add new items to the agenda of the Meeting;
- May file proposed resolutions in relation to the items on the agenda or the additional items.

Such request must be sent to the Company in writing by mail to Automotive Components Europe SA 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg (Attn: Liliana De Feudis) or by e-mail to l.defeudis@fibetrust.lu at the latest by 27 May 2013. The request should enclose the proof of the shareholding of such shareholders and the related proposed resolutions and should indicate a mail or e-mail address to which the Company may send an acknowledgement of receipt.

The Company will acknowledge the receipt of such requests within 48 hours of reception.

The Company will publish an updated agenda of the Meeting at the latest on 3 June 2013.

*Participation of Shareholders at General Meeting*

The right to participate in the Meeting is determined on the basis of share ownership on the fourteenth day prior to the Meeting, namely on 4 June 2013 at 24:00 CET (hereinafter the "Record Date"). All shareholders holding shares on the Record Date have the right to attend the Meeting regardless of the number of shares held.

Shareholders holding their shares through the clearing and settlement system of National Depository for Securities who wish to take part in the Meeting need to arrange with their respective financial intermediary (brokerage house or custodian bank) holding the shares on their accounts to obtain a certificate evidencing the identity of the shareholder and the number of shares held by such shareholder upon the Record Date (the "Certificate"). The duly completed and signed Certificate, needs to be delivered or sent directly to the registered office of the Company or to the registered office of EBCC sp. z.o.o Wrocław 54-215, Bystrzycka 39 (referred to as the "Agent") to arrive no later than June 16, 2013 at 11.59 pm CET.

Shareholders who wish to attend the Meeting in person are invited (i) to announce their intention to participate at the Meeting by notifying the Company or the Agent by mail, fax or email to the addresses and numbers indicated below in the section "Further Questions" at the latest on the Record Date and (ii) to return the duly completed and signed attendance and proxy forms (to be downloaded from the Company website [www.acegroup.lu](http://www.acegroup.lu) or to be obtained directly

from the registered office of the Company upon request), to the registered office of the Company or to the Agent, to arrive with the Certificate (where relevant) at the latest on June 16, 2013.

Shareholders who are unable to attend the Meeting in person and wish to give a voting instruction to a third party or to the chairman of the Meeting, are invited (i) to announce their intention to participate at the Meeting by notifying the Company or the Agent by mail, fax or email to the addresses and numbers indicated below in the section "Further Questions" at the latest on the Record Date and (ii) to return the duly completed and signed attendance and proxy forms (to be downloaded from the Company website [www.acegroup.lu](http://www.acegroup.lu) or to be obtained directly from the registered office of the Company upon request), indicating the name of the proxy to the registered office of the Company or to the Agent, to arrive with the Certificate (where relevant) at the latest on June 16, 2013. A person appointed as proxy need not be a holder of shares of the Company. Lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

Shareholders who are unable to attend the Meeting in person or by proxy, are invited (i) to announce their intention to participate at the Meeting by notifying the Company or the Agent by mail, fax or email to the addresses and numbers indicated below in the section "Further Questions" at the latest on the Record Date and (ii) to return the duly completed and signed voting forms (to be downloaded from the Company website [www.acegroup.lu](http://www.acegroup.lu) or to be obtained directly from the registered office of the Company upon request), to the registered office of the Company or to the Agent to arrive with the Certificate (where relevant) at the latest on June 16, 2013.

Please note that shareholders may give their vote until 16 June 2013 at 11.59 p.m. CET but should inform the Company of their intention to participate in the Meeting by the latest on the Record Date.

#### *Further questions*

Shareholders may address all queries with respect to the Meeting by email to the following email addresses: [l.defeudis@fibetrust.lu](mailto:l.defeudis@fibetrust.lu) or [pfugiel@acegroup.lu](mailto:pfugiel@acegroup.lu).

or to the following addresses:

Automotive Components Europe SA  
38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,  
L-2210 Luxembourg  
Luxembourg  
Attn: Liliana De Feudis  
Tel: +352 26 37 71-1  
Fax: +352 26 37 71 50

EBCC Sp.Z.o.o.  
Wroclaw 54-215  
ul. Bystrzycka 89  
Poland  
Attn: Piotr K. Fugiel  
Tel: +48 222 43 00 56

#### *Miscellaneous*

All documentation and information required under the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies including the proposed resolutions, the attendance and proxy forms and the voting forms are available on the website of the Company [www.acegroup.com](http://www.acegroup.com) and at the registered office of the Company upon request.

Date: 14 May 2013.

THE BOARD OF DIRECTORS .

Référence de publication: 2013062075/94.

### **MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

(l'" Assemblée") de MFS Meridian Funds (la "Société"), qui se tiendra le *17 juin 2013*, à 10 heures (heure de Luxembourg), aux bureaux de State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Présentation du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clos le 31 janvier 2013.
2. Approbation des états financiers (y compris le Bilan, le Compte de Résultat) au 31 janvier 2013.
3. Affectation du résultat net (y compris la distribution des dividendes, le cas échéant) pour l'exercice clos le 31 janvier 2013.
4. Quitus à donner aux Administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2013.

Pour éviter toute ambiguïté, le quitus ne sera pas donné aux Administrateurs à l'égard de l'exécution de leurs fonctions qui ont commencées le 1er février 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

5. Réélection des personnes suivantes en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014 ou jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs aient été dûment élus et aient rempli les conditions requises :

M. Mark N. Polebaum  
Mme Lina M. Medeiros  
Mme Robin A. Stelmach  
M. Mitchell C. Freestone  
M. David M. Mace

6. Reconduction du mandat d'Ernst & Young S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice s'ouvrant le 1<sup>er</sup> février 2013, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

7. Tous autres points susceptibles d'être dûment soumis à l'Assemblée.

Les actionnaires sont avisés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action est assortie d'un droit de vote. Un actionnaire peut agir par pouvoir à toute Assemblée. Veuillez noter que le siège social de la Société a déménagé avec effet au 15 mai 2013. Des exemplaires en anglais des états financiers de la Société, des Statuts et du Prospectus sont disponibles, sans frais, sur demande, en contactant le nouveau siège social du Fonds, situé 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ou en téléphonant au no +352-46-40-10-549.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, veuillez remplir et signer le formulaire de pouvoir ci-joint et l'envoyer par télécopieur ou par courrier 48 heures avant l'Assemblée à l'attention de Caroline Dejardin.

- Numéro de télécopieur : (+352) 46.40.10.413

- Adresse : State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Sur l'ordre du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063611/755/44.

**Forden Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 125.948.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 2013 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2012
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063605/788/17.

**Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.489.

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Wednesday, the 19<sup>th</sup> of June 2013 at 17.00 CET, at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors (i) on the statutory annual accounts (unconsolidated) for the year ended 31 December 2012 drawn up according to generally accepted accounting principles in Luxembourg; (ii) on the consolidated financial statements for the year ended 31 December 2012 drawn up in accordance with Inter-

national Financial Reporting Standards as adopted in the European Union; and report of the Statutory Auditor (Réviseur d'Entreprises agréé).

2. Approval of the statutory annual accounts (unconsolidated) for the year ended 31 December 2012 drawn up according to generally accepted accounting principles in Luxembourg and appropriation of the results for the year ended 31 December 2012.
3. Approval of consolidated financial statements for the year ended 31 December 2012 drawn up in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted in the European Union.
4. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor (Réviseur d'Entreprises agréé) for the year ended 31 December 2012.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Companies' law of August 10, 1915.
6. Reappointment of Baker Tilly S.A.R.L., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie as the Statutory Auditor (Réviseur d'Entreprises agréé) for the audit of the consolidated and unconsolidated annual accounts of Sadovaya Group S.A. for a one-year term mandate, which shall terminate on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.
7. Miscellaneous.

Important information for participating in the Annual General Meeting of shareholders and all documents/drafts submitted to the Annual General Meeting for approval, ratification and/or adoption and draft resolution to be taken are available at the registered office of Sadovaya Group S.A. and on the website of the Company ([www.sadovayagroup.com](http://www.sadovayagroup.com)) from the date of first publication of this notice and until closing of the Annual General Meeting.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2013063615/29/34.

---

**Infire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 117.739.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 13 juin 2013 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063606/1267/15.

---

**MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de MFS MERIDIAN FUNDS sont informés par les présentes que

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

du Fonds se tiendra devant notaire au bureau du domiciliataire du Fonds, State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 17 juin 2013, à 10 heures, heure de Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des articles 3 et 5 visant à mettre à jour les références à la Loi du 17 décembre 2010 à laquelle est soumise la Société;
2. Modification de l'article 17 (Valeur d'inventaire) des Statuts visant à prévoir que le Conseil ou son(ses) représentants (s) peut(vent) ajuster la valeur d'inventaire par action (mettre en œuvre le swing pricing) afin d'incorporer les coûts associés à l'activité de souscription, d'échange et de rachat, établis conformément aux procédures adoptées par la Société ou autrement communiqués dans le Prospectus;
3. Fixer l'entrée en vigueur des points prévus à l'ordre du jour au 1<sup>er</sup> novembre 2013 [ou à toute autre date après laquelle les Statuts auront été légalisés conformément au droit luxembourgeois].

Le Conseil d'Administration estime que les actionnaires à long terme doivent être protégés contre la dilution qu'entraînent les ordres considérables de souscription, d'échange et de rachat dans un Fonds. Le swing pricing est le processus

d'ajustement de la valeur d'inventaire visant à atténuer l'impact sur les actionnaires à long terme des frais de transaction facturés en cas de volumes considérables d'activité sur le capital social pendant une journée donnée. L'ajustement est basé sur un swing factor, qui constitue une estimation des frais de transaction éventuels établie en fonction de diverses considérations. Le swing pricing s'applique à la totalité des souscriptions, échanges ou rachats effectués durant toute journée pendant laquelle l'activité sur le capital social excède un seuil fixé d'avance. Pour ces raisons, le Conseil d'Administration recommande aux actionnaires d'approuver les modifications proposées aux Statuts.

Veillez noter que le siège social de la Société a déménagé avec effet au 15 mai 2013. Des exemplaires annotés du projet de modification des Statuts ainsi que les derniers états financiers et le Prospectus sont disponibles, en version anglaise, sans frais au nouveau siège social de la Société, situé 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'Assemblée sera valablement constituée et décidera valablement des points à l'ordre du jour si un quorum représentant 50% du capital émis est atteint. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés. Chaque action est assortie d'un droit de vote. Un actionnaire peut agir par pouvoir à l'assemblée.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, veuillez remplir et signer le formulaire de pouvoir ci-joint et l'envoyer (ainsi que l'original ou toute copie certifiée de tout acte de procuration ou autre pouvoir en application desquels il est signé) par télécopieur ou par courrier au plus tard à 16 heures, heure de Luxembourg, le jeudi 13 juin 2013 à l'attention de Caroline Dejardin:

Numéro de télécopieur: (+352) 46.40.10.413

Adresse: State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Sur l'ordre du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063612/755/42.

---

**KreaMark, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 148.319.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu vendredi 14 juin 2013 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063608/1267/15.

---

**Mathur, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juin 2013 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013063610/534/15.

---

**P.J.P.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.937.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

### L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 12 juin 2013 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013063613/1267/15.

### **Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV HOTTINGER INTERNATIONAL FUND à

### L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2013 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013059189/755/25.

### **PEH Trust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Da die erste außerordentliche Generalversammlung vom 30. April 2013 nicht beschlussfähig war, laden wir Sie hiermit zu einer

### ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH Trust Sicav ein, die am 3. Juni 2013 um 09.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

#### Tagesordnung:

1. Sitzverlegung
2. Neufassung der Satzung gemäß den Anforderungen des Gesetzes vom 17. Dezember 2010
3. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der außerordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art.26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Fund Domiciliation Services / Banque de Luxembourg (14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Fax Nr. +352 49924 2501, E-Mail:

ifs.fds@bdl.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, müssen sich zum o.g. Stichtag vor der außerordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anmelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der außerordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft bis zum o.g. Stichtag vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013055191/31.

---

**Isatis Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV ISATIS INVESTMENT à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le 29 mai 2013 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013059190/755/21.

---

**Hibiscus S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 37.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mai 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013059191/833/19.

---

**Home Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 157.171.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme HOME INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi, 27 mai 2013 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013059983/750/16.

---

**Westland S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.185.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WESTLAND S.A.-SPF sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi, 27 mai 2013 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013059988/750/15.

---

**Homes2Be S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 454, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.020.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur François-Kim HUGE, employé, né le 14 mai 1971 à Ixelles (Belgique), demeurant à L-2222 Luxembourg, 454, rue de Neudorf.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Homes2Be S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier mai et se termine le trente avril de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente avril, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 avril 2014.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

Monsieur François-Kim HUGÉ, pré-qualifié, mille parts . . . . . 1.000 parts  
TOTAL: mille parts sociales . . . . . 1.000 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
  - Madame Audrey PAPY, Agent Immobilier, née le 16 avril 1980 à Liège (Belgique), demeurant à L-2222 Luxembourg, 454, rue de Neudorf.
- 3.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Pierre HUGÉ, retraité, né le 7 mars 1946 à Frameries (Belgique), demeurant à L-2222 Luxembourg, 454, rue de Neudorf.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2222 Luxembourg, 454, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.-K. HUGÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2013. Relation: DIE/2013/5659. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059588/168.

(130073140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

### **BOGGI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.041.

#### — STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE.

LE SEPT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DORALCAPITAL S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 139479,

ici représentée par Monsieur Paolo SELVA, gérant de sociétés, né le 7 janvier 1974 à Como, Italie, demeurant professionnellement au 17, Via Laveggio, 6850 Mendrisio, Suisse, spécialement mandaté à cet effet par un procès-verbal du conseil d'administration de la société du 6 mai 2013.

Une copie conforme de ce procès-verbal, signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de BOGGI Luxembourg S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation, le négoce de détail, de demi-gros et de gros, le stockage, la location par tous moyens, de produits textiles «prêt-à-porter» et de tous accessoires de mode s'y rapportant, notamment vêtements, chaussures, montres, parfums et produits similaires.

Elle pourra, plus généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, y compris mais sans limitation, l'acquisition, la détention, l'obtention et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques, modèles, procédés, inventions, savoir-faire et informations techniques.

Elle pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

*Souscription et Paiement*

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, DORALCAPITAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000.-.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Est appelé aux fonctions de gérant unique avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Paolo SELVA, gérant de sociétés, né le 7 janvier 1974 à Como, Italie, demeurant professionnellement au 17, Via Laveggio, 6850 Mendrisio, Suisse.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SELVA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 mai 2013. Relation: RED/2013/722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013060075/110.

(130073916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

**CAM, Fonds Commun de Placement.**

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion modifié au 02 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 2013

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013054117/11.

(130065876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Etruscan Places S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.555.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

Mr. Bernardino BRANCA, born on February 19, 1957 Milano, Italy, residing at via San Maurilio n. 23, 20122 Milan, Italy (the Sole Shareholder),

being the sole shareholder of ETRUSCAN PLACES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 129.555 and having a share capital of forty-eight thousand euro (EUR 48,000) divided into four hundred eighty (480) shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Company), incorporated under the laws of Italy and has been migrated to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to resolutions taken by the general meeting of shareholders of the Company, held in Milano on June 5, 2007 before the notary Mario Notari, and enacted in Luxembourg by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1780 of August 22, 2007. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder is here duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of this meeting is as follows:

1) presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by with Etruscan S.C., a Luxembourg non-commercial partnership (société civile) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 5.013 and having a capital amounting to two euros (EUR 2) divided in two (2) partnership interests in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each (the Absorbing Company);

2) acknowledgement of the waiver of the requirements provided for under articles 265, 266 and 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) by the Sole Shareholder of the Company;

3) acknowledgement that the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or on the Company's website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date hereof;

4) approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

5) (i) dissolution without liquidation of the Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

6) acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 March 2013 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the sole shareholder / partner (as the case may be) of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of sole shareholder / partner (as the case may be) prescribed by article 9 of the Law;

7) full and complete discharge granted to the sole manager of the Company for the performance of its mandate;

8) determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

9) delegation of powers; and

10) miscellaneous.

III. the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder notes that the sole manager of the Company has presented to him the draft common terms of merger dated 19 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 726 of 26 March 2013 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation of the Company, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company (the Merger Proposal).

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges the waiver of the requirements provided for under articles 265, 266 and 267 of the Law, i.e. his right to receive (i) a report to be drawn up by the management bodies of the merging companies with respect to the Merger Proposal (the Management Report); (ii) a report drawn up by the management bodies of the merging companies to inform about any major change in the relevant merging company's assets and liabilities between the date of the Merger Proposal and the notarial general meetings of the sole shareholder / partners (as the case may be) of the merging companies called to decide on the Merger Proposal (the Major Change of Information Report); (iii) an independent expert's report with respect to the Merger Proposal (the Independent Expert's Report); and (iv) an accounting statement in connection with the fact that one or all of the merging companies' latest annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before the date of the merger proposal (the Interim Accounts).

In connection with the above, the Sole Shareholder resolves to waive his right to inspect the following documents at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meeting called to decide on the Merger Proposal (i) the Management Report; (ii) the Major Change of Information Report; (iii) the Independent Expert's Report; and (iv) the Interim Accounts.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law, with exception of the waived documents described below, have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by an authorised representative of the Company, will remain attached to the present deed.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, by the contribution of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, without any restriction or limitation, in consideration for the allotment to the Sole Shareholder of ninety-eight (98) new partnership interests in the Absorbing Company having a par value of one euro (EUR 1) each, carrying the same rights and obligations as the existing partnership interests of the Absorbing Company (the New Partnership Interests).

The Sole Shareholder further acknowledges that among the assets to be transferred to the Partnership there is a real estate located in the district of Guardistallo in Localita' Poggio dell'Asino (Pisa), via Vicolo Vallicorati n.8, 8/a e 8/b, consisting of an agricultural land with a total land area of 22,800 square meters with an overhanging building identified in the Building Cadastre of the mentioned district as follows:

- sheet 16, map 129, Category A2, sub 3,4,13,14;
- sheet 16, map 129, Category C6 sub 8, 9,10,11;
- sheet 16, map 210 Category C/2; and
- Land Cadastre of the mentioned district sheet 16, map 194, map 45, map 88, map 211.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 March 2013 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the Sole Shareholder / partners (as the case may be) of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of Sole Shareholder / partners (as the case may be) prescribed by article 9 of the Law.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder further notes that the mandate of the sole manager of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the sole manager of the Company for the execution of its mandate until the Effective Date of the merger.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

*Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour d'avril.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

**A COMPARU:**

M. Bernardino BRANCA, né le 19 février 1957, à Milan, Italie, de résidence à via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie (l'Associé Unique),

étant l'associé unique de ETRUSCAN PLACES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.555 et disposant d'un capital social de quarante-huit mille euro (EUR 48.000) divisé en quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (la Société), constituée selon les lois d'Italie et ayant migré vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant les résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société, tenue à Milan le 5 juin 2007, par-devant le notaire Mario Notari et dressé au Luxembourg suivant un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1780 du 22 août 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique est ici dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de cette assemblée est libellé comme suit:

1) présentation du projet commun de fusion prévoyant l'absorption de la Société par Etruscan S.C., une société civile luxembourgeoise dont le siège social est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5.013 et disposant d'un capital

d'un montant de deux euros (EUR 2) divisé en deux (2) parts d'intérêt sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (la Société Absorbante);

2) prise d'acte de la renonciation des exigences prévues aux articles 265, 266 et 267 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) par l'Associé Unique de la Société;

3) prise d'acte que les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société ou sur le site internet de la Société, le cas échéant, pour inspection attentive par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

4) approbation du projet commun de fusion et décision d'accomplir la fusion par voie d'absorption de la Société;

5) (i) dissolution sans liquidation de la Société par transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante conformément au projet commun de fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

6) prise d'acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des assemblées générales concourantes de l'Associé Unique / des associés (le cas échéant) des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication des procès-verbaux des assemblées générales de l'Associé Unique / des associés (le cas échéant) prescrites dans l'article 9 de la Loi;

7) pleine et entière décharge octroyée au gérant unique de la Société dans le cadre de son mandat;

8) détermination du lieu où les documents de la Société seront conservés pendant la période de cinq ans requise par la Loi;

9) délégation de pouvoirs; et

10) divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique note que le gérant unique de la Société lui a présenté le projet commun de fusion en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 726, du 26 mars 2013 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante, par laquelle la fusion sera effectuée par le transfert, suivie par la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, de la Société à la Société Absorbante (le Projet de Fusion).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend acte des renoncations des exigences prévues aux articles 265, 266 et 267 de la Loi c'est-à-dire son droit de recevoir (i) un rapport rédigé par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent sur le Projet de Fusion (le Rapport de Gestion); (ii) un rapport rédigé par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent afin d'informer sur tout changement majeur dans les actifs et passifs des sociétés qui fusionnent concernées entre la date du Projet de Fusion et les assemblées générales notariées de l'associé unique / des associés (le cas échéant) des sociétés qui fusionnent appelées à statuer sur le Projet de Fusion (le Rapport d'Information de Changement Majeur); (iii) un rapport d'un réviseur d'entreprise sur le Projet de Fusion (le Rapport d'un Réviseur d'Entreprise); et (iv) un état comptable en relation avec le fait qu'un ou tous les derniers comptes annuels des sociétés qui fusionnent recensent un exercice social qui a pris fin plus de six mois avant la date du Projet de Fusion (les Comptes Intérimaires).

En lien avec ce qui précède, l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de prendre connaissance des documents suivants au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée sur le Projet de Fusion (i) le Rapport de Gestion, (ii) Rapport d'Information de Changement Majeur, (iii) le Rapport d'un Expert Indépendant, et (iv) les Comptes Intérimaires.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi à l'exception des documents renoncés décrits ci-dessus, ont été déposés au siège social de la Société ou sur son site internet, le cas échéant, pour inspection attentive par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant le dépôt de ces documents, dûment signé par le mandataire autorisé de la Société, restera annexé au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et d'accomplir la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion, et en particulier, de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation, en échange de l'octroi à l'Associé Unique de quatre-vingt-dix-huit (98) nouvelles parts d'intérêt dans la Société Absorbante ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts d'intérêt existantes de la Société Absorbante (les Nouvelles Parts d'Intérêt).

L'Associé Unique reconnaît en outre que parmi les actifs transférés à la Société Absorbante, il y a un bien immobilier situé dans le district de Guardistallo à Località Poggio dell'Asino (Pisa), via Vicolo Vallicorati n.8, 8/a e 8/b, consistant en

une terre agricole d'une superficie globale de 22.800 mètres carrés avec un immeuble surplombant identifié dans le Cadastre de l'Immeuble des districts mentionnés comme suit:

- feuille 16, carte 129, catégorie A2, sub 3,4,13,14;
- feuille 16, carte 129, catégorie C6 sub 8,9, 10, 11;
- feuille 16, carte 210 catégorie C/2; et
- Cadastre foncier des feuilles 16 de district mentionnées, carte 194, carte 45, carte 88, carte 211.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, (i) de dissoudre la Société sans liquidation par le transfert de tous les actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) l'annulation de toutes les parts sociales émises par la Société.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de prendre acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des assemblées générales concurrentes de l'Associé Unique / des associés (le cas échéant) des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date d'Effet) et (b) vis à vis des tiers après la publication des procès-verbaux des assemblées générales de l'Associé Unique / des associés (le cas échéant) prescrites dans l'article 9 de la Loi.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique note en outre que le mandat du gérant unique de la Société prendra fin à la Date d'Effet de la fusion.

L'Associé Unique décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant unique de la Société dans le cadre de son mandat jusqu'à la Date d'Effet de la fusion.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de conserver les documents de la Société au siège social de la Société Absorbante pendant la période requise par la Loi.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide d'octroyer pouvoir et d'autoriser tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, en tant que mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'exécuter tous les documents et accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant atteste conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité de l'acte et les formalités qui incombent la Société en relation avec le Projet de Fusion.

Plus aucun point à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société Absorbante en raison du présent acte, conformément au projet commun de fusion, sont estimés à trois mille Euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20865. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060733/265.

(130075101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**AXA IM Fixed Income Investment Strategies, Fonds Commun de Placement.**

The consolidated management regulations with respect to the fund AXA IM Fixed Income Investment Strategies have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion coordonné concernant le fonds commun de placement AXA IM Fixed Income Investment Strategies a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXA Funds Management S.A.

Référence de publication: 2013060051/11.

(130073891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**Cimalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

**Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

**MERGER PLAN**

**BETWEEN THE UNDERSIGNED PARTIES:**

(1) Cimalux SA, a public limited liability company (société anonyme), with its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 7.466 (hereafter the Acquiring Company); and

(2) Dyckerhoff Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), with its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 53.446 (hereafter the Acquired Company),

The Acquiring Company and the Acquired Company are together referred to as the Companies.

**WHEREAS:**

(A) The Companies are members of the same group. The Acquired Company owns 98.45% (164,589 out of 167,187) of the shares of the Acquiring Company.

(B) The Companies have decided to start a merger process at the end of which the Acquiring Company shall absorb the Acquired Company (the Merger), according to the provisions of section XIV of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

(C) The reason for the Merger is the reorganisation and simplification of the structure of the group in Luxembourg.

(D) The Companies have therefore drawn up this common merger plan (the Merger Plan) according to article 261 et seq. of the Companies Act and have decided to submit the Merger Plan to their respective general meetings of shareholders according to article 263 of the Companies Act.

IT IS AGREED as follows:

**1. The Companies.**

**1.1 Features of the Companies (article 261 (2) (a) of the Companies Act)**

**(a) The Acquired Company**

The Acquired Company is a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 53.446.

Its share capital is currently set at EUR 10,000,000 and is divided between 250,000 shares, without a nominal value, fully paid up. The Acquiring Company has not issued other securities in addition to the shares representing its share capital.

**(b) The Acquiring Company**

The Acquiring Company is a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 7.466.

Its share capital is currently set at EUR 29,900,000 and is divided between 167,187 shares, without a nominal value, fully paid up. The Acquiring Company has not issued other securities in addition to the shares representing its share capital.

## 1.2 Capital ties between the Companies

On the date hereof, the Acquired Company owns 98.45% (164,589 out of 167,187) of the shares of the Acquiring Company.

## 2. Exchange ratio.

### 2.1 Exchange ratio (article 261 (2) b) of the Companies Act)

The exchange ratio has been determined, based on the net accounting value, as follows:

	Acquired Company as at 1 January 2013	Acquiring Company as at 1 January 2013
Net Asset Value . . . . .	118,359,740.08 EUR	193,538,866.31 EUR
Net Book Value of the Acquiring Company in the Acquired Company . . . . .	158,089,083.23 EUR	
Net Asset Value of the Acquired Company, taking into consideration the Net Asset Value of the Acquiring Company (98.45% of the Acquiring Company) . . . . .	150,802,028.71 EUR	
Number of shares in issue . . . . .	250,000 shares	167,187 shares
Value / share . . . . .	603.21 EUR / share	1,157.62 EUR / share

The exchange ratio is set at 1 share of the Acquiring Company for 1.919104008 shares of the Acquired Company, it being understood that the number of shares which shall be issued by the Acquiring Company shall be a whole number, and where the number obtained is a fraction, it shall be rounded down to the next lowest whole number. The Acquiring Company shall therefore issue an aggregate number of 130,269 shares, without a nominal value (the New Shares), to the shareholders of the Acquired Company pursuant to the Merger.

No balancing cash adjustment shall be paid to the shareholders of the Acquired Company pursuant to the Merger.

## 3. Contribution - Capital increase.

### 3.1 Valuation of the contribution

The assets and liabilities of the Acquired Company contributed to the Acquiring Company pursuant to the Merger shall be recorded at their net accounting value.

### 3.2 Accounting date of the Merger (article 261 (2) e) of the Companies Act)

For accounting purposes, the Merger shall be deemed to have been carried out as from 1 January 2013. Therefore, as of this date, all the transactions carried out by the Acquired Company shall be treated for accounting purposes as being carried out by the Acquiring Company.

### 3.3 Net assets (article 261 (4) of the Companies Act)

The net asset value of the Acquired Company contributed to the Acquiring Company pursuant to the Merger, as determined in accordance with clauses 3.1 and 3.2, is set at EUR 118,359,740.08.

### 3.4 Capital increase

In consideration for the contribution of the assets and liabilities of the Acquired Company, having a net asset value of EUR 118,359,740.08, the Acquiring Company shall increase its share capital by an amount of EUR 10,000,000 in order to bring the share capital from its present amount of EUR 29,900,000, represented by 167,187 shares, without a nominal value, to the amount of EUR 39,900,000, by way of the issuance of New Shares.

The contribution of the assets and liabilities of the Acquired Company shall be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 10,000,000 to the share capital; and
- (ii) an amount of EUR 108,359,740.08 to the merger premium.

### 3.5 Cancellation of the shares

After the merger, the Acquiring Company acquires its own shares held by the Acquired Company.

Those shares shall be cancelled by a reduction of the share capital by an amount of EUR 10,000,000 and by a reduction of the available reserves by an amount of EUR 148,089,083.23.

### 3.6 Terms for the delivery of the shares in the Acquiring Company (article 261 (2) c) of the Companies Act)

The New Shares shall be issued to the shareholders of the Acquired Company at the Completion Date (as defined in clause 5.1).

The New Shares shall be recorded in the share register of the Acquiring Company within fifteen days following the Completion Date.

3.7 Date from which the New Shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding that right (article 261 (2) d) of the Companies Act)

The New Shares shall be (i) integrally assimilated into the existing shares of the Acquiring Company and (ii) governed by all the provisions of the articles of association of the Acquiring Company.

Therefore, as of the Completion Date, the New Shares shall allow their holders to benefit from any payment of dividends and any distribution under the same conditions as the existing shares of the Acquiring Company.

3.8 Rights conferred by the Acquiring Company to the shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them (article 261 (2) f) of the Companies Act)

All the shares representing the share capital of the Acquired Company are identical and confer the same rights and benefits to their holders and, as mentioned under clause 1.1, the Acquired Company has not issued securities in addition to the shares representing its share capital. Therefore, it is not required for the Acquiring Company to issue shares conferring special rights or other securities conferring special rights pursuant to the Merger under article 270 (1) of the Companies Act.

#### **4. Formalities prior to the Merger.**

##### **4.1 Report related to the Merger**

The board of directors of each of the Companies has drawn up, the 25 April 2013, a detailed written report addressed to the shareholders explaining the Merger Plan and setting out the legal and economic grounds for the Merger Plan, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 265 of the Companies Act.

##### **4.2 Independent experts**

The Companies are expected, by joint application to the judge presiding over the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the jurisdiction in which the registered office of one of the Companies is located, sitting as in urgent matters, to request the appointment of a common independent expert, according to the conditions provided for by article 266 of the Companies Act.

##### **4.3 Documents made available to the shareholders**

The Companies shall make available to the shareholders, as soon as possible after the signature of the Merger Plan, and at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the Merger Plan, at their respective registered offices, pursuant to article 267 of the Companies Act:

- (i) the Merger Plan;
- (ii) the annual accounts and the management reports for the financial years ended on 31 December 2010, 31 December 2011 and 31 December 2012 of the Acquired Company and the annual accounts and the management reports for the financial years ended on 31 December 2010, 31 December 2011 and 31 December 2012 of the Acquiring Company;
- (iii) the reports of the boards of directors of the Companies provided for by article 267 of the Companies Act, and
- (iv) the report of the common independent expert operating on behalf of the Companies, provided for by article 266 of the Companies Act.

##### **4.4 Publication of the Merger Plan**

The Merger Plan shall be published, for each of the Companies, in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), at least one month prior to the date of the general meetings of shareholders of the Companies that must approve the Merger Plan.

#### **5. Completion and effects of the Merger.**

##### **5.1 Completion of the Merger**

The Merger shall take effect when the concurring decisions of the general meetings of shareholders of the Companies to approve the Merger along with all of the actions required by the Merger Plan have been taken (the Completion Date).

##### **5.2 Effects of the Merger**

The Merger shall have the following consequences ipso jure at the Completion Date:

- (i) the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company;
- (ii) the issuance of the shares of the Acquiring Company to the shareholders of the Acquired Company, as provided for by clause 3; and
- (iii) the dissolution without liquidation of the Acquired Company.

##### **5.3 Delivery of the title instruments**

At the Completion Date, all title instruments, agreements, documents and others, concerning the assets and rights of the Acquired Company shall be delivered to the Acquiring Company.

#### **6. Miscellaneous.**

6.1 Special advantages granted to the independent experts, to the directors of the Companies and to the supervisory bodies of the Companies (article 261 (29) g) of the Companies Act)

No special advantage is granted to the independent experts, to the directors of the Companies and to the supervisory bodies of the Companies, with the exception of the fees payable to the independent auditor to be appointed in accordance with the provisions of clause 4.2.

##### **6.2 Formalities - powers - costs**

The Acquiring Company shall proceed with all of the formalities necessary or useful to give full effect to the merger and to the contribution of the assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company.

Full powers are granted to each avocat/avocat à la Cour of the law firm Allen & Overy Luxembourg in order to carry out all filings, notifications and publications necessary for the Merger.

The costs, rights and fees related to the Merger, whether resulting directly or indirectly therefrom, will be borne by the Acquiring Company.

### 6.3 Nullification of the Merger

If the Merger is not approved by the general meetings of shareholders of the Companies before the 31 August 2013, the Merger will be considered null and void.

### 6.4 Language

This Merger Plan is worded in English followed by a French translation, the French translation being required for Luxembourg law purposes. The French version of the Merger Plan will prevail for Luxembourg law purposes.

### 6.5 Originals

This Merger Plan shall be executed in two originals.

### 6.6 Applicable law and jurisdiction

The Merger Plan is governed by Luxembourg law. Any dispute arising from this Merger Plan shall be submitted exclusively to the competent courts of the District of the City of Luxembourg.

### Signatories / Signataires

Cimalux SA

Jean-Paul PROTH / Michele BUZZI / Wolfgang BAUER / Christian WEILER / Dr Stefan FINK /  
Uwe Michael BENEDIKT

*Director (administrateur) and Chairman of the board of directors / Director (administrateur) and Vice-president /  
Director (administrateur) and Vice-president / Director (administrateur) / Director (administrateur) / Director (administrateur)*

Dyckerhoff Luxembourg S.A.

Wolfgang BAUER / Michele BUZZI / Dr Stefan FINK

*Director (administrateur) and chairman / Director (administrateur) / Director (administrateur)*

### **Follows the French version of the above text:**

### **Projet de Fusion**

#### ENTRE LES SOUSSIGNES:

(1) Cimalux SA, société anonyme, dont le siège social est situé au L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.466 (ci-après la Société Absorbante); et

(2) Dyckerhoff Luxembourg S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.446 (ci-après la Société Absorbée).

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont désignées ci-après comme les Sociétés.

#### ATTENDU QUE:

(E) Les Sociétés font partie du même groupe. La Société Absorbée détient 98.45% (164,589 de 167,187) des actions de la Société Absorbante.

(F) Les Sociétés ont décidé d'entamer un processus de fusion au terme duquel la Société Absorbante absorbera la Société Absorbée (la Fusion), conformément aux dispositions de la section XIV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

(G) Le motif de la Fusion est la réorganisation et la simplification de la structure du groupe au Luxembourg.

(H) Les Sociétés ont par conséquent établi ce projet commun de fusion (le Projet) conformément aux articles 261 et suivants de la Loi et ont décidé chacune de le soumettre à leurs assemblées générales d'actionnaires respectives conformément à l'article 263 de la Loi.

IL A ÉTÉ CONVENU ce qui suit:

#### **1. Les sociétés.**

##### **1.1 Caractéristiques des Sociétés (article 261 (2) (a) de la Loi)**

##### **(a) La Société Absorbée**

La Société Absorbée est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 53.446.

Son capital social est actuellement établi à EUR 10.000.000 et est divisé en 250.000 actions, sans valeur nominale, entièrement libérées. La Société Absorbée n'a pas émis d'autres titres que les actions composant son capital social.

## (b) La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel, et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 7.466.

Son capital social est actuellement établi à EUR 29.900.000 et est divisé en 167.187 actions sans valeur nominale, entièrement libérées. La Société Absorbante n'a pas émis d'autres titres que les actions composant son capital social.

### 1.2 Liens en capital entre les Sociétés

A la date des présentes, la Société Absorbée détient 98.45% (164,589 de 167,187) des actions de la Société Absorbante.

## 2. Rapport d'échange.

### 2.1 Rapport d'échange (art. 261 (2) b) de la Loi)

Le rapport d'échange est établi sur base de la valeur nette comptable tel que suit:

	Société Absorbée au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Société Absorbante au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
Actif net comptable	118.359.740,08 EUR	193.538.866,31 EUR
Valeur Nette Comptable de la Société Absorbante dans la Société Absorbée . . . . .	158.089.083,23 EUR	
Actif net comptable, en tenant compte de la valeur de l'actif net comptable de la société absorbante (98,45% de la Société Absorbante) . . . . .	150.802.028,71 EUR	
Nombre d'actions en circulation . . . . .	250.000 actions	167.187 actions
Valeur /action . . . . .	603,21 EUR / action	1.157,62 EUR/action

Le ratio d'échange est établi à 1 action de la Société Absorbante pour 1,919104008 actions de la Société Absorbée, étant entendu que le nombre d'actions que la Société Absorbante devra émettre est un nombre entier, un nombre fractionnaire devant être arrondi au nombre inférieur. La Société Absorbante doit donc émettre un nombre total de 130.269 actions, sans valeur nominale (les Nouvelles Actions), aux actionnaires de la Société Absorbée en vertu de la Fusion.

Aucune soulte en espèces ne doit être versée aux actionnaires de la Société Absorbée en vertu de la Fusion.

## 3. Apport - Augmentation de capital.

### 3.1 Evaluation de l'apport

L'actif et le passif de la Société Absorbée apportés à la Société Absorbante en vertu de la Fusion doivent être comptabilisés à leur valeur nette comptable.

### 3.2 Date comptable de la Fusion (article 261 (2) e) de la Loi)

Sur le plan comptable, la Fusion sera réputée être réalisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, à partir de cette date, toutes les opérations accomplies par la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies par la Société Absorbante.

### 3.3 Actif net (article 261 (4) de la Loi)

La valeur de l'actif net de la Société Absorbée apporté à la Société Absorbante en vertu de la Fusion, telle que déterminée en vertu des clauses 3.1 et 3.2, s'élève à EUR 118.359.740,08.

### 3.4 Augmentation de capital

En contrepartie de l'apport de l'actif et du passif de la Société Absorbée, ayant une valeur d'actif net de EUR 118.359.740,08, la Société Absorbante doit augmenter son capital d'un montant de EUR 10.000.000 afin de le faire passer de son montant actuel de EUR 29.900.000, représenté par 167.187 actions sans valeur nominale, à un montant de EUR 39.900.000 au moyen de l'émission des Nouvelles Actions.

L'apport de l'actif et du passif de la Société Absorbée doit être alloué de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 10.000.000 au capital social; et
- (ii) un montant de EUR 108.359.740,08 à la prime de fusion.

### 3.5 Réduction de capital

Suite à la fusion, la Société Absorbante deviendra propriétaire des actions détenues par la Société Absorbée dans le capital de la Société Absorbante.

Il est prévu de faire annuler ces actions par la réduction du capital social pour un montant de EUR 10.000.000 et par la réduction des réserves disponibles pour un montant de EUR 148.089.083,23.

### 3.6 Modalités de remise des actions de la Société Absorbante (article 261 (2) c) de la Loi)

Les Nouvelles Actions seront émises aux actionnaires de la Société Absorbée au moment de la Date de Réalisation (telle que définie à la clause 5.1).

L'inscription des Nouvelles Actions dans le registre des actions de la Société Absorbante aura lieu dans les quinze jours suivant la Date de Réalisation.

3.7 Date à partir de laquelle les Nouvelles Actions donnent le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante ainsi que toute modalité relative à ce droit (article 261 (2) d) de la Loi)

Les Nouvelles Actions seront (i) intégralement assimilées aux actions existantes de la Société Absorbante et (ii) soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Absorbante.

Par conséquent, à compter de la Date de Réalisation, les Nouvelles Actions doivent permettre à leurs détenteurs de bénéficier de tout paiement de dividendes et de toute distribution dans les mêmes conditions que les actions existantes de la Société Absorbante.

3.8 Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard (article 261 (2) f) de la Loi)

Toutes les actions formant le capital de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celle-ci et, ainsi qu'il est indiqué à la clause 1.1, la Société Absorbée n'a pas émis d'autres titres que les actions composant son capital social. Par conséquent, il n'y a pas lieu que la Société Absorbante émette des actions conférant des droits spéciaux ou tout autre titre conférant des droits spéciaux en vertu de la Fusion selon l'article 270 (1) de la Loi.

#### **4. Formalités préalables à la Fusion.**

##### **4.1 Rapport relatif à la Fusion**

Le conseil d'administration de chacune des Sociétés a établi, le 25 avril 2013, le rapport écrit détaillé à l'intention des actionnaires expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet et en particulier le rapport d'échange des actions, tel que prévu par l'article 265 de la Loi.

##### **4.2 Experts indépendants**

Il est prévu que les Sociétés requièrent, par une requête conjointe au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la société absorbante a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la nomination d'un expert indépendant commun, selon les conditions prévues par l'article 266 de la Loi.

##### **4.3 Documents mis à la disposition des actionnaires**

La Société Absorbée et la Société Absorbante devront mettre à disposition des actionnaires, dès que possible à compter de la signature du Projet, et au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le Projet, à leur siège social respectif, conformément à l'article 267 de la Loi:

(i) le Projet;

(ii) les comptes annuels et les rapports de gestion pour les exercices sociaux au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 de la Société Absorbée et les comptes annuels et les rapports de gestion pour les exercices sociaux au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 de la Société Absorbante;

(iii) les rapports des conseils d'administration prévus par l'article 265 de la Loi; et

(iv) le rapport de l'expert indépendant commun opérant pour le compte des Sociétés, prévu par l'article 266 de la Loi.

##### **4.4 Publication du Projet**

Le Projet doit être publié, pour chacune des Sociétés, au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales des actionnaires des Sociétés devant approuver le Projet.

#### **5. Réalisation et effets de la Fusion.**

##### **5.1 Réalisation de la Fusion**

La Fusion sera réalisée au moment où sont intervenues les décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires des Sociétés pour approuver le Projet ainsi que toutes les actions requises en vertu du Projet (la Date de Réalisation).

##### **5.2 Effets de la Fusion**

La Fusion entraîne de plein droit les effets suivants au moment de la Date de Réalisation:

(i) la transmission universelle de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

(ii) l'émission des actions de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société Absorbée, tel que prévu à la clause 3; et

(iii) la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée.

##### **5.3 Remise des titres de propriété**

À la Date de Réalisation, tous les titres de propriété, contrats, documents et autres, relatifs aux biens et droits de la Société Absorbée seront remis à la Société Absorbante.

## 6. Divers.

6.1 Avantages particuliers attribués aux experts indépendants, aux administrateurs des Sociétés ainsi qu'aux organes de contrôle des Sociétés (article 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est accordé aux experts indépendants, administrateurs des Sociétés ainsi qu'aux organes de contrôle des Sociétés, à l'exception de la rémunération du réviseur d'entreprises à désigner conformément aux dispositions de l'article 4.2.

### 6.2 Formalités - pouvoirs - frais

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et à l'apport de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Tous pouvoirs sont octroyés à chaque avocat/avocat à la Cour du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg afin d'effectuer tous dépôts, notifications et publications nécessaires à la Fusion.

Les frais, droits et honoraires relatifs au Projet, qui en résultent directement ou indirectement sont à la charge de la Société Absorbante.

### 6.3 Caducité du Projet

Dans l'éventualité où le Projet ne serait pas approuvé par les assemblées générales des actionnaires des Sociétés avant le 31 août 2013, le Projet sera considéré comme caduque.

### 6.4 Langue

Ce Projet est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, la traduction française étant requise aux fins du droit luxembourgeois. La version française du Projet prévaudra aux fins du droit luxembourgeois.

### 6.5 Originaux

Le Projet doit être établi en deux exemplaires originaux.

### 6.6 Droit applicable et juridiction

Le Projet est soumis au droit luxembourgeois. Tous différends découlant du Projet seront exclusivement soumis aux tribunaux compétents de la Ville de Luxembourg.

## Signataires

Cimalux SA

Jean-Paul PROTH / Michele BUZZI / Wolfgang BAUER / Christian WEILER / Dr Stefan FINK /  
Uwe Michael BENEDIKT

*Administrateur et Président du conseil d'administration / Administrateur et Vice-président / Administrateur et Vice-président / Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Dyckerhoff Luxembourg S.A.

Wolfgang BAUER / Michele BUZZI / Dr Stefan FINK

*Administrateur et Président / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013060120/350.

(130074038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

---

### **Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013049916/10.

(130061013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

### **Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 30. April 2013 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, eingetragen in Luxemburg Actes Civiles., den 3. Mai 2013, LAC/2013/20622:

dass die Gesellschaft „LIFE ONE“ (in Liquidation), mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 102.356, gegründet durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. Juli 2004, im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations unter der Nummer 866 vom 25. August 2004 veröffentlicht;

dass die Gesellschaft in freiwillige Liquidation gesetzt wurde gemäß einer Urkunde am 4. März 2013 durch die unterzeichnete Notarin, mit Amtssitz in Luxemburg, im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht unter Nummer 1027 vom 30. April 2013;

dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen;

dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens 5 (fünf) Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, aufbewahrt werden;

dass die eventuell noch nicht verteilten Gelder und Werte, welche den Gläubigern und Gesellschaftern zustehen, auf einem Konto bei der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. verwahrt werden.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060868/26.

(130075593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

**Strada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.800.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.708.

L'an deux mille treize, le huit mai, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Comparaissent:

(1) ASTONA, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 11bis, rue de Poissy, F-75005 Paris, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 722.016.813 RCS Paris (l'Associé Unique);

représentée par Vincent REY, directeur général;

(2) Gil BOURGEOIS, né le 16 juin 1981 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 11 Bis, rue de Poissy, 75005 Paris, France;

(3) Michel BOURGEOIS, né le 24 mai 1946 à Meaux, ayant son adresse personnelle au 63, rue Notre Dame des Champs, 75006 Paris, France,

représenté par Gil BOURGEOIS, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(4) Agnès BOURGEOIS, née le 26 janvier 1950 à Crégy-les-Meaux, ayant son adresse professionnelle au 11 Bis, rue de Poissy, 75005 Paris, France,

représentée par Gil BOURGEOIS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Gil BOURGEOIS, Michel BOURGEOIS et Agnès BOURGEOIS (les Souscripteurs) interviennent au présent acte afin de souscrire aux nouvelles parts sociales devant être émises par la Société (tel que ce terme est défini ci-dessous).

Les procurations des parties représentées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par STRADA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.708 (la Société). La Société a été constituée le 11 avril 2001 en vertu d'un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1006 du 14 novembre 2001. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 100.000 EUR (cent mille euros) afin de le réduire à 0 EUR (zéro euros) en apurant les pertes de la Société et annulation consécutive de toutes les parts sociales de la Société;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25.800.000 EUR (vingt-cinq millions huit cent mille euros) afin de le porter à 25.800.000 EUR (vingt-cinq millions huit cent mille euros) en émettant 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.290 EUR (mille deux cent quatre-vingt-dix euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

(3) Acception de la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Gil BOURGEOIS, Michel BOURGEOIS et Agnès BOURGEOIS et de leur libération intégrale; (4) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

(5) Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide simultanément:

(a) de réduire le capital social de la Société d'un montant de 100.000 EUR (cent mille euros) afin de le réduire à 0 EUR (zéro euros) en apurant les pertes de la Société, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2012 et approuvés par l'Associé Unique, et d'annuler en conséquence toutes les parts sociales de la Société;

(b) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.800.000 EUR (vingt-cinq millions huit cent mille euros) afin de le porter à 25.800.000 EUR (vingt-cinq millions huit cent mille euros) en émettant les Nouvelles Parts Sociales;

(c) d'accepter les souscriptions et libérations intégrales suivantes:

(i) Gil BOURGEOIS intervient au présent acte et déclare (i) souscrire 19.799 (dix neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Parts Sociales en pleine propriété et 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Parts Sociales en nue propriété et (ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 19.799 (dix neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) actions en pleine propriété et 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) actions en nue propriété de l'Associé Unique (les Actions de Gil BOURGEOIS);

(ii) Michel BOURGEOIS intervient au présent acte et déclare (i) souscrire 1 (une) Nouvelle Part Sociale et (ii) la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 1 (une) action de l'Associé Unique (les Actions de Michel BOURGEOIS); et

(iii) Agnès BOURGEOIS intervient au présent acte et déclare (i) souscrire 1 (une) Nouvelle Part Sociale en pleine propriété et 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Parts Sociales en usufruit et (ii) les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en 1 (une) action en pleine propriété et 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) actions en usufruit de l'Associé Unique (les Actions d'Agnès BOURGEOIS et, avec les Actions de Gil BOURGEOIS et les Actions de Michel BOURGEOIS, les Actions d'ASTONA).

La valeur des Actions d'ASTONA de 25.800.000 EUR (vingt-cinq millions huit cent mille euros) est certifiée par un certificat émis par les gérants de la Société (le Certificat). Une copie du Certificat, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

La Société et les Souscripteurs constatent également que Gil BOURGEOIS s'est engagé le 21 avril 2011, aux termes d'un pacte conclu en application des dispositions de l'article 787B du Code Général des Impôts français (le CGI), à conserver les Actions de Gil BOURGEOIS, pour une durée de quatre ans (l'Engagement de Conservation).

En conséquence, la Société sera purement et simplement substituée dans l'engagement individuel de conservation souscrit par Gil BOURGEOIS à raison de l'ensemble des Actions d'ASTONA.

En application des dispositions de l'article 787B du CGI, la Société s'engage:

(a) à conserver les Actions ASTONA jusqu'au terme de l'Engagement de Conservation;

(b) à respecter les obligations d'information prévues à l'article 787B c) du CGI et à établir chaque année jusqu'au terme de l'Engagement de Conservation une attestation certifiant que les conditions prévues au a) et b) dudit article sont remplies au 31 décembre de chaque année.

De son côté, Gil BOURGEOIS s'engage à conserver ses 19.799 (dix neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Parts Sociales en pleine propriété et 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Parts Sociales en nue propriété jusqu'au terme de l'Engagement de Conservation.

En conséquence de la réduction de capital et de l'augmentation de capital ci-dessus, Gil BOURGEOIS, Michel BOURGEOIS et Agnès BOURGEOIS détiennent désormais toutes les parts sociales émises par la Société et sont collectivement désignés comme les Associés.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 25.800.000 EUR (vingt-cinq millions huit cent mille euros), représenté f par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.290 EUR (mille deux cent quatre-vingt-dix euros) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Rey, Bourgeois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2013. Relation: EAC/2013/6144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013061941/104.

(130075495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

#### **DB Fixed Coupon Fund 2018, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Firmenregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Thomas Festerling / Sven Sendmeyer

Director / Vice President

Référence de publication: 2013062096/10.

(130076336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

#### **Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 46.632.

#### RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège social figurant dans l'en-tête de la publication d'un extrait du 30 avril 2013, à la page 54647 du Mémorial C n° 1139 du 15 mai 2013:

au lieu de: «L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall»,

lire: «L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann».

Référence de publication: 2013062757/11.

#### **LO Premia, Lombard Odier Premia Fund, Fonds Commun de Placement.**

The unitholders are hereby informed that the liquidation of LO Premia has been closed. The liquidation proceeds have been paid to the unitholders entitled thereto and, accordingly, no assets have been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. The documents and accounts of LO Premia will remain deposited at the offices of Lombard Odier Funds (Europe) S.A., 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, for a period of five years.

Luxembourg, 17 May 2013

Référence de publication: 2013063609/755/9.

#### **Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.431.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.314.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg private limited by shares company named Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.314 (the "Company").

The Company has been incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER on September 18, 2009, published in the Mémorial C number 2020 of October 15, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the same notary on December 31, 2011, and published in the Mémorial C number 659 of March 13, 2012.

The meeting is presided by Mr Michael Anatolitis, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Gianpiero Saggi, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as scrutineer Mr Michael Anatolitis, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of the convening notice right.

2. Approval of interim financial statements of the Company as of March 29, 2013.

3. Approval of the transfer of the registered seat of the Company from Luxembourg to Cyprus and approval of the change of nationality of the Company from the Luxembourg nationality to the Cypriot nationality conditional upon the registration of the Company with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus (the "Cypriot Registrar of Companies").

4. Determination of the registered office in Cyprus and proposal of a new name for the continuation of the Company in Cyprus.

5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to comply with Cyprus law (the "new Memorandum and Articles of Association").

6. Approval of the resignation of the managers of the Company and discharge to be given to them.

7. Appointment of Alter Domus Management Limited as new Director of the Company and Alter Domus Services Limited as secretary of the Company.

8. Confirmation by the shareholders of the Company that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus law requirements, that the Company will, conditional upon the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, cease to be a Luxembourg company and will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the creation of a new legal entity.

9. Delegation of powers to and appointment of Ms. Eleni Droussioti and/or Ms. Nicoletta Kouvara, acting jointly and severally, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

II) The shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list.

This attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *in varietur* by the proxyholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

III) The company has not issue bonds.

IV) It appears from the attendance list that all the three hundred and ten (310) Class A shares with a par value of one hundred Euros (100 EUR) each and all the sixty-four thousand (64,000) Class B shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each representing the entire capital of the Company of six million four hundred thirty-one thousand Euros (EUR 6,431,000.-) are represented at the present meeting.

IV) As the shares represented represent 100% of the share capital, the meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda. All shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting prior to the meeting and declared to waive all convening requirements.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

It was unanimously resolved that the shareholders waived their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to the meeting: the Shareholders acknowledged that they were sufficiently informed of the agenda and considered the meeting validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

It was unanimously resolved to approve the interim financial statements of the Company as of March 29, 2013 attached to the present deed.

*Third resolution*

It was unanimously resolved to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus and consequently, to acknowledge the change of the nationality of the Company from a Luxembourg resident entity to a Cyprus resident entity,

conditional upon the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, from which date the Company shall be deemed to have its domicile in Cyprus in compliance with articles 2, third paragraph, 67-1 (1) and 159 second paragraph of the Luxembourg law on commercial companies.

*Fourth resolution*

It was unanimously resolved to locate the registered seat of the Company in Cyprus at Lemesou 11, Galatariotis Building, 2<sup>nd</sup> floor, 2112 Nicosia, Cyprus,

to maintain all the Company's books and records of account at this place in accordance with Cyprus Law and to transfer the seat of the Company in Cyprus with the name already approved by the Cypriot Registrar of Companies Golub Gethouse Property Opportunity Holding Ltd as the new name for the continuation of the Company in Cyprus.

In such respect, it was resolved to appoint Mr. Gianpiero Saddi of Etude Notaire Martine SCHAEFFER, with professional address at Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to proceed with Luxembourg formalities.

*Fifth resolution*

Further to the third resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt new memorandum and articles of association of the Company so as to bring them in line with the Cyprus Companies Law, Cap. 113 (as amended) (the "Amendments"), which are attached to the present deed.

It was resolved further that the Amendments would however be effective upon the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies.

*Sixth resolution*

It was noted that further to the letters of resignation received, Mr. Szymon Jozefowicz, residing at Al. Jerozolimskie 81, PL-02.001 Warszawa, Poland and Mr Piotr Polakowski, residing at Al. Jerozolimskie 81, PL-02.001 Warszawa, Poland, have tendered their resignation from their function as managers of the Company,

and it was unanimously resolved to approve the resignation and to grant Mr. Piotr Polakowski, and Mr. Szymon Jozefowicz discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company.

*Seventh resolution*

It was unanimously resolved to appoint Alter Domus Management Limited as new Director and Alter Domus Services Limited as secretary of the Company.

*Eighth resolution*

The general meeting confirms that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus Law requirements,

that the Company will, conditional upon registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such registration, cease to be a Luxembourg company and, subject to the applicable provisions of Cyprus law, will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entail the creation of a new legal entity.

*Ninth resolution*

The general meeting further resolves to appoint Ms. Eleni Droussioti and/or Ms. Nicoletta Kouvara, acting jointly and severally, with the broadest powers (including the power of substitution),

to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à.r.l., dont le siège est établi à Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.314 (dorénavant «la Société»).

La Société a été constituée par acte du notaire en date du 18 septembre 2009 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2020 du 15 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 31 décembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 659 du 13 mars 2012.

L'assemblée est présidée par M. Michael Anatolitis, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Michael Anatolitis, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire soussigné d'acter comme suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation,
2. Approbation des états financiers intérimaires de la Société datés du 29 mars 2013.
3. Approbation du transfert du siège de la Société de Luxembourg à Chypre et approbation du changement de nationalité de la Société de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité chypriote sous condition de l'Immatriculation de la Société par le Registre des Sociétés de Chypre et le Receveur Officiel chypriote (dorénavant «Registre des Sociétés Chypriote»).
4. Fixation du siège de la Société à Chypre et proposition d'une nouvelle dénomination de la Société pour la continuation de la Société à Chypre.
5. Modification et refonte des Statuts de la Société conformément à la législation de Chypre (dorénavant le «Nouveau Mémorandum et Statuts de la Société»).
6. Acceptation de la démission des gérants de la Société et décharge à leur donner.
7. Nomination de Alter Domus Management Limited comme nouvel administrateur de la Société et de Alter Domus Services Limited comme Secrétaire de la Société.
8. Confirmation par les associés de la Société que le nouveau Mémorandum et les Statuts de la Société sont conformes aux dispositions de la législation chypriote, que la Société, sous condition de son immatriculation au Registre des Sociétés Chypriote, cessera d'être une société luxembourgeoise et sera exclusivement soumise aux lois chypriotes en vigueur, et que ni le transfert du siège de la Société ni le changement de sa nationalité et de sa forme juridique n'entraînent la création d'une nouvelle entité juridique.

9. Délégation de pouvoirs et nomination de Ms. Elena Droussiotti et/ou Ms. Nicoletta Kouvara, qui agiront conjointement et solidairement, avec de larges pouvoirs (y compris le pouvoir de remplacement) pour prendre toute action, y compris, sans limite, l'exécution et la remise de tout acte, déclaration, certificat, déclaration sous serment, contrat ou autres documents et la conformité à toute formalité d'immatriculation et de publication en vue de l'enregistrement du transfert du siège et du changement de la nationalité de la Société au Registre des Sociétés Chypriote, et à toute démarche qui est jugée opportune ou requise afin que le siège de la Société soit dûment et valablement transféré à Chypre.

II) les associés de la Société qui sont présents ou représentés et le nombre d'actions que chacun d'eux possède sont indiqués sur la liste de présence. La liste de présence est signée par les mandataires des associés représentés, les membres de l'assemblée et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés après être signées «ne varietur» par les mandataires, les cadres de l'assemblée et le notaire soussigné, seront annexées au procès-verbal.

III) La société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

IV) Il apparaît de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) parts de classe A de la Société d'une valeur nominale de 100 Euros (EUR 100) chacune et toutes les soixante-quatre mille (64.000) parts de classe B d'une valeur

nominale de 100 Euros (EUR 100) chacune qui représentent la totalité du capital social de la Société s'élevant à six millions quatre cents trente et un milles Euros (EUR 6.431.000) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Étant donné que les parts qui constituent 100% du capital social sont représentées, l'assemblée peut prendre des décisions sur l'ordre du jour. Tous les associés présents ou représentés ont déclaré qu'ils ont été informés des points de l'ordre du jour de l'assemblée avant l'assemblée et déclarent qu'ils renoncent à leur droit de convocation.

Après délibérations, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé à l'unanimité que les associés ont renoncé à leur droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, laquelle devait leur être envoyée avant cette assemblée: les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés des points à l'ordre du jour et considèrent l'assemblée valablement convoquée et acceptent dès lors de délibérer et de voter sur chacun des points de l'ordre du jour.

Il a également été constaté que toute la documentation présentée lors de l'assemblée avait été mise à la disposition des associés suffisamment à l'avance pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé à l'unanimité d'approuver les états financiers intérimaires de la Société datés du 29 mars 2013 jointe en annexe au présent acte.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé à l'unanimité de transférer le siège de la Société du Luxembourg à Chypre et par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société de la nationalité Luxembourgeoise à la nationalité Chypriote sous condition de l'immatriculation de la Société par le Registre des Sociétés de Chypre. A partir de la date de son immatriculation, la Société sera considérée comme ayant son siège à Chypre conformément aux dispositions des articles 2, paragraphe 3, 67-1 (1) et 159 deuxième paragraphe de la loi du Luxembourg sur les sociétés commerciales.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé à l'unanimité de fixer le siège de la Société à Chypre, au Lemesou 11, Galatariotis Building, 2<sup>nd</sup> floor, 2112 Nicosia, Chypre, de conserver tous les livres et les comptes de la Société à cette adresse conformément à la loi chypriote et de transférer le siège de la Société à Chypre avec la dénomination déjà approuvée par le Registre des Sociétés Chypriote, Golub Gethouse Property Opportunity Holding Ltd comme étant la nouvelle dénomination de la Société pour la continuation de la Société à Chypre.

A cette fin, Il est décidé de nommer M. Gianpiero Saddi, employé de l'étude Maître Martine Schaeffer, avec adresse professionnelle au Luxembourg agissant avec tout pouvoir de substitution, individuellement au nom et pour le compte de la Société, afin de dés-immatriculer la Société du Registre de Commerce de Luxembourg et d'effectuer à cette fin toutes les formalités nécessaires au Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

Suite à la troisième résolution, il est décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Société et d'adopter un nouveau Mémoire et de nouveaux Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi chypriote sur les sociétés, Cap. 113 (comme amendée) (les «Amendements») joint en annexe au présent acte. Il est décidé que les Amendements ne seront toutefois effectifs qu'à partir de l'immatriculation de la Société au Registre des Sociétés Chypriote.

#### *Sixième résolution*

Suite aux lettres de démission reçues, Il est noté, que M. Szymon Jozefowicz, résidant au Al. Jerozolimskie 81, PL-02-001 Warszawa, Pologne et M. Piotr Polakowski, résidant au Al. Jerozolimskie 81, PL-02-001 Warszawa, Pologne, ont remis leur démission de leur fonction de gérants de la Société,

et il est décidé unanimement d'approuver les démissions de donner décharge à Messieurs Piotr Polakowski et Szymon Jozefowicz pour l'exécution de leur mandat depuis leur date de nomination.

#### *Septième résolution*

Il est décidé unanimement de nommer Alter Domus Management Limited comme nouvel administrateur de la Société et Alter Domus Services Limited comme Secrétaire de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée confirme que le nouveau Mémoire et les Statuts de la Société sont conformes aux dispositions de la législation chypriote,

que la Société, sous condition de son immatriculation au Registre des Sociétés Chypriote, cesse d'être une société luxembourgeoise et sera exclusivement soumise aux lois chypriotes en vigueur,

et que ni le transfert du siège de la Société ni le changement de sa nationalité et de sa forme juridique n'entraînent la création d'une nouvelle entité juridique.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide ensuite de nommer Mme Eleni Drousioti et/ou Ms. Nicoletta Kouvara, qui agiront conjointement et solidairement, avec de larges pouvoirs (y compris le pouvoir de remplacement) pour prendre toute action, y compris, sans limite, l'exécution et la remise de tout acte, déclaration, certificat, déclaration sous serment, contrat ou autres documents et en vue du respect de toutes formalités d'immatriculation et de publication en vue de l'enregistrement du transfert du siège et du changement de la nationalité de la Société au Registre des Sociétés Chypriote, et à toute démarche qui est jugée opportune ou requise afin que le siège de la Société soit dûment et valablement transféré à Chypre.

#### *Coût*

Les coûts et frais, indemnités et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française; et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra et liera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le procès-verbal ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut civil et résidence, les comparants ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/15965. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061558/257.

(130076432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

---

#### **Etruscan S.C., Société Civile.**

**Capital social: EUR 100,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.013.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting of the partners of Etruscan S.C., a Luxembourg non-commercial partnership (société civile) with registered office at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number E 5013 and having a capital amounting to two euros (EUR 2) divided in two (2) partnership interests in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each (the Partnership), incorporated on February 19, 2013 pursuant to a partnership agreement executed under private seal and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 895 of 16 April 2013. The articles of association of the Partnership (the Articles) have not been amended since its incorporation.

#### THERE APPEARED:

- Mr. Bernardino BRANCA, residing at via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italy (the Partner I); and
- Mrs. Andrea Sargeant BRANCA, residing at via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italy (the Partner II, and together with the Partner I, the Partners),

both duly represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney, given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. the Partners holds all the partnership interests in the share capital of the Partnership;
- II. the agenda of the this meeting is as follows:

- 1) waiver of the convening formalities in accordance with article 5.4 of the articles of association of the Partnership;
- 2) amendments to the corporate object of the Partnership and subsequent amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Partnership, which shall henceforth read as follows:

**2.1.** The objects of the partnership are civil in nature and includes the acquisition of participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the acquisition, management, administration, operation, enhancement by sale, exchange, construction or otherwise of real estate properties, in Luxembourg or abroad and in any form whatsoever, and the exercise of any activities incidental or conducive to the implementation of the corporate object described here above.

**2.2.** It may also give guarantees and grant securities for the benefit of third parties or of its own partners.

**2.3.** The partnership may carry out any operation (except commercial operation) which, directly or indirectly, relates to its corporate object or which can favour the extension, the development or the exploitation of such corporate object."

3) presentation of the draft terms of merger providing for the absorption of ETRUSCAN PLACES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 129.555 and having a share capital of forty-eight thousand euro (EUR 48,000) divided into four hundred eighty (480) shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Company Ceasing to Exist);

4) acknowledgement of the waiver of the requirements provided for under articles 265, 266 and 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) by the partners of the Partnership

5) acknowledgement that the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or on the Company's website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date hereof;

6) approval of (a) the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of absorption of the Company Ceasing to Exist; (b) an increase of the capital of the Partnership by an amount of ninety-eight euro (EUR 98) in order to bring it from its present amount of two euro (EUR 2) represented by two (2) partnership interests having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred euro (EUR 100), by way of the issuance of ninety-eight (98) new partnership interests in the capital of the Partnership having a par value of one euro (EUR 1) each, carrying the same rights and obligations as the existing partnership interests of the Partnership (the New Partnership Interests), in consideration of the contribution of all assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist; and (c) the allocation of the New Partnership Interests as described in this item 6 to Mr. Bernardino BRANCA;

7) amendment of article 3.1 of the articles of association of the Partnership in order to reflect the share capital increase specified under item 6 above, which shall henceforth read as follows;

" **3.1.** The capital of the partnership is set at one hundred euro (EUR 100.-), divided into one hundred (100) partnership interests having a par value of one euro (EUR 1.-) each. Partnership interests shall be in registered form and uncertificated."

8) authorization and empowerment of the managing partner of the Partnership and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the New Partnership Interests in the partnership interests' register of the Partnership;

9) acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated as having being carried out on behalf of the Partnership as from 1 March 2013 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the partners / shareholders (as the case may be) of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of partners / shareholders (as the case may be) prescribed by article 9 of the Law; and

10) miscellaneous.

III. The Partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

All the partners of the Partnership being represented at the present meeting, waive their convening formalities in accordance with article 5.4 of the Articles.

*Second resolution*

The Partners resolve to amend the corporate object of the Partnership and subsequently to amend article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"

**2.1.** The objects of the partnership are civil in nature and includes the acquisition of participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the acquisition, management, administration, operation, enhancement by sale, exchange, construction or otherwise of real estate properties, in Luxembourg or abroad and in any form whatsoever, and the exercise of any activities incidental or conducive to the implementation of the corporate object described here above.

2.2. It may also give guarantees and grant securities for the benefit of third parties or of its own partners.

2.3. The partnership may carry out any operation (except commercial operation) which, directly or indirectly, relates to its corporate object or which can favour the extension, the development or the exploitation of such corporate object."

*Third resolution*

The Partners note that the managing partner of the Partnership has presented to them the draft common terms of merger dated 19 March 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 726 of 26 March 2013 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Partnership of the Company Ceasing to Exist, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company Ceasing to Exist to the Partnership (the Merger Proposal).

*Fourth resolution*

The Partners acknowledge the waiver of the requirements provided for under articles 265, 266 and 267 of the Law, i.e. their right to receive (i) a report to be drawn up by the management bodies of the merging companies with respect to the Merger Proposal (the Management Report); (ii) a report drawn up by the management bodies of the merging companies to inform about any major change in the relevant merging company's assets and liabilities between the date of the Merger Proposal and the notarial general meetings of the partners / sole shareholder (as the case may be) of the merging companies called to decide on the Merger Proposal (the Major Change of Information Report); (iii) an independent expert's report with respect to the Merger Proposal (the Independent Expert's Report); and (iv) an accounting statement in connection with the fact that one or all of the merging companies' latest annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before the date of the Merger Proposal (the Interim Accounts).

In connection with the above, the Partners resolve to waive their right to inspect the following documents at the registered office of the Partnership at least one month before the date of the general meeting called to decide on the Merger Proposal (i) the Management Report; (ii) the Major Change of Information Report; (iii) the Independent Expert's Report; and (iv) the Interim Accounts.

*Fifth resolution*

The Partners acknowledge that all the documents required by article 267 of the Law, with exception of the waived documents described above, have been deposited at the Partnership's registered office or its website, if any, for due inspection by the Partnership's partners at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by an authorised representative of the Partnership, will remain attached to the present deed.

*Sixth resolution*

The Partners resolve (a) to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company Ceasing to Exist by the Partnership, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Partnership, without any restriction or limitation, (b) to increase the share capital of the Partnership by an amount of ninety-eight euro (EUR 98.-) so as to raise it from its present amount of two euro (EUR 2.-) divided into two (2) partnership interests in registered form and uncertificated, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the issuance of the New Partnership Interests in consideration of the contribution of all assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist; and (c) to allocate the New Partnership Interests to Mr. Bernardino BRANCA as sole shareholder of the Company Ceasing to Exist.

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Company Ceasing to Exist.

The Partners further acknowledge that among the assets to be transferred to the Partnership there is a real estate located in the district of Guardistallo in Localita' Poggio dell'Asino (Pisa), via Vicolo Vallicorati n.8, 8/a e 8/b, consisting of an agricultural land with a total land area of 22,800 square meters with an overhanging building identified in the Building Cadastre of the mentioned district as follows:

- sheet 16, map 129, Category A2, sub 3,4,13,14;
- sheet 16, map 129, Category C6 sub 8, 9,10,11;
- sheet 16, map 210 Category C/2; and
- Land Cadastre of the mentioned district sheet 16, map 194, map 45, map 88, map 211.

*Seventh resolution*

As a consequence of the above resolution, the Partners resolve to amend article 3.1 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 3.1.** The capital of the partnership is set at one hundred euro (EUR 100.-), divided into one hundred (100) partnership interests having a par value of one euro (EUR 1.-) each. Partnership interests shall be in registered form and uncertificated/'

#### *Eighth resolution*

The Partners resolve to authorize and empower any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of the undersigned notary, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the New Partnership Interests in the register of partnership interests of the Partnership.

#### *Ninth resolution*

The Partners acknowledge (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated as having being carried out on behalf of the Partnership as from 1 March 2013, and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the partners/ sole shareholder (as the case may be) of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of Partners/ sole shareholder (as the case may be) prescribed by article 9 of the Law.

#### *Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Partnership and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Partnership as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour d'avril,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Etruscan S.C., une société civile luxembourgeoise dont le siège social est établi au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5013 et disposant d'un capital de deux euros (EUR 2) divisé en deux (2) parts d'intérêt sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (la Société), constituée le 19 février 2013, suivant un acte de constitution exécuté sous seing privé et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-895 le 16 avril 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

#### **ONT COMPARU:**

- Mr. Bernardino BRANCA, de résidence à via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie (l'Associé I); et  
- Mme Andréa Sargeant BRANCA, de résidence à via San Maurilio n.23, 20122 Milan, Italie (l'Associé II, et avec l'Associé I, les Associés),

tous deux dûment représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. les Associés détiennent toutes les parts d'intérêt dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1) renonciation aux formalités de convocation, conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société;

2) modifications de l'objet social de la Société refonte et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Les objets de la société civile sont de nature civile et comprennent la prise de participations dans des sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par la vente, l'échange, la construction de biens immobiliers, sous quelque

forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et l'exercice de toute activité annexe ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

**2.2.** Elle peut consentir des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers ou de ses associés.

**2.3.** La société civile pourra faire toutes les opérations (en dehors de toute opération commerciale) pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation."

3) présentation du projet commun de fusion prévoyant l'absorption de ETRUSCAN PLACES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.555 et disposant d'un capital social de quarante-huit mille euros (EUR 48.000) divisé en quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (la Société Absorbée);

4) prise d'acte de la renonciation des exigences prévues aux articles 265, 266 et 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) par les associés de la Société;

5) prise d'acte que les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société ou sur son site internet, le cas échéant pour inspection attentive par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

6) approbation (a) du projet commun de fusion et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société Absorbée, (b) de l'augmentation de capital de la Société par un montant de quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 98,-) afin de le porter de son montant actuel de deux euros (EUR 2,-) divisé en deux (2) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à cent euros (EUR 100), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit (98) nouvelles parts d'intérêt dans le capital de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts d'intérêt existantes dans la Société (les Nouvelles Parts d'Intérêt), en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée et, (c) l'affectation des Nouvelles Parts d'Intérêt tel que décrit dans ce point 6 à M. Bernardino BRANCA;

7) modification de l'article 3.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 6 ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **3.1.** Le capital de la société est fixé à cent euros (EUR 100,-), divisé en cent (100) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Les parts d'intérêt sont nominatives et aucun certificat de part ne sera émis."

8) autorisation et octroi à l'associé-gérant de la Société et au notaire instrumentant d'accomplir, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, les mesures de publicité et de tous les autres étapes requises par la Loi ainsi que l'enregistrement des Nouvelles Parts d'Intérêt dans le registre des parts d'intérêt de la Société;

9) prise d'acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société à partir du 1 mars 2013 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des assemblées générales concourantes des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis à vis des tiers après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des associés prescrites dans l'article 9 de la Loi; et

10) divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Tous les Associés de la Société étant représentés à la présente assemblée, ils renoncent aux formalités de convocation conformément à l'article 5.4 des Statuts.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'article 2 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Les objets de la société civile sont de nature civile et comprennent la prise de participations dans des sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par la vente, l'échange, la construction de biens immobiliers, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et l'exercice de toute activité annexe ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-dessus.

**2.2.** Elle peut consentir des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers ou de ses associés.

**2.3.** La société civile pourra faire toutes les opérations (en dehors de toute opération commerciale) pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation."

#### *Troisième résolution*

Les Associés notent que l'associé-gérant de la Société leur a présenté le projet commun de fusion en date du 19 mars, 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-726, en date du 26 mars 2013 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société Absorbée par la Société, par laquelle la fusion sera effectuée par le transfert, suivi par la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, de la Société Absorbée à la Société (le Projet de Fusion).

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de prendre acte des renoncations des exigences prévues aux articles 265, 266 et 267 de la Loi c'est-à-dire leur droit de recevoir (i) un rapport rédigé par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent sur le Projet de Fusion (le Rapport de Gestion); (ii) un rapport rédigé par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent afin d'informer sur tout changement majeur dans les actifs et passifs des sociétés qui fusionnent concernées entre la date du Projet de Fusion et les assemblées générales notariées des associés / associé unique (le cas échéant) des sociétés qui fusionnent appelées à statuer sur le Projet de Fusion (le Rapport d'Information de Changement Majeur); (iii) un rapport d'un réviseur d'entreprise sur le Projet de Fusion (le Rapport d'un Réviseur d'Entreprise); et (iv) un état comptable en relation avec le fait qu'un ou tous les derniers comptes annuels des sociétés qui fusionnent recensent un exercice social qui a pris fin plus de six mois avant la date du Projet de Fusion (les Comptes Intérimaires).

En relation avec la résolution qui précède, les Associés décident de renoncer à leur droit d'inspecter les documents suivants au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelé à décider du Projet de Fusion (i) le Rapport de Gestion; (ii) le Rapport d'Information de Changement Majeur; (iii) le Rapport d'un Réviseur d'Entreprise; et (iv) les Comptes Intérimaires.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés prennent acte que les documents requis par l'article 267 de la Loi à l'exception des documents renoncés décrits ci-dessus, ont été déposés au siège social de la Société ou sur son site internet, le cas échéant, pour inspection attentive par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant le dépôt desdits documents, dûment signé par un mandataire autorisé de la Société, restera annexé au présent acte.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident (a) d'approuver le projet commun de fusion et d'accomplir la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion, et en particulier, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans restriction ni limitation, (b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 98,-) afin de le porter de son montant actuel de deux euros (EUR 2,-) divisé en deux (2) parts d'intérêt sous forme nominative et sans certificat de part émis, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par l'émission des Nouvelles Parts d'Intérêt en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée et, (c) d'affecter les Nouvelles Parts d'Intérêt à M. Bernardino BRANCA en tant qu'associé unique de la Société Absorbée.

Aucun versement en numéraire ne sera accordé à l'associé unique de la Société Absorbée.

Les Associés reconnaissent en outre que parmi les actifs transférés à la Société, il y a un bien immobilier situé dans le district de Guardistallo à Località Poggio dell'Asino (Pisa), via Vicolo Vallicorati n.8, 8/a e 8/b, consistant en une terre agricole d'une superficie globale de 22.800 mètres carrés avec un immeuble surplombant identifié dans le Cadastre de l'Immeuble des districts mentionnés comme suit:

- feuille 16, carte 129, catégorie A2, sub 3,4,13,14;
- feuille 16, carte 129, catégorie C6 sub 8,9, 10, 11;
- feuille 16, carte 210, catégorie C/2; et
- Cadastre foncier des feuilles 16 de district mentionnées, carte 194, carte 45, carte 88, carte 211.

#### *Septième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 3.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.1.** Le capital de la société est fixé à cent euros (EUR 100,-), divisé en cent (100) parts d'intérêt ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Les parts d'intérêt sont nominatives et aucun certificat de part ne sera émis."

#### *Huitième résolution*

Les Associés décident d'autoriser et d'octroyer à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé du notaire instrumentant, agissant individuellement en tant que mandataire de la Société, avec plein pouvoir de substitution, d'accomplir, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, les mesures de publicité et toutes les autres étapes requises par la Loi ainsi que l'enregistrement des Nouvelles Parts d'Intérêt dans le registre des parts d'intérêt de la Société.

### Neuvième résolution

Les Associés décident de prendre acte que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 et, (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des assemblées générales concourantes des associés / associé unique (le cas échéant) des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis à vis des tiers après la publication des procès-verbaux des assemblées générales des associés / associé unique (le cas échéant) prescrites dans l'article 9 de la Loi.

### Déclaration

Le notaire instrumentant atteste conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité de l'acte et les formalités qui incombent la Société en relation avec le Projet de Fusion.

Plus aucun points à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

### Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte, conformément au projet commun de fusion, sont estimés à trois mille Euros (3.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20866. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013060702/327.

(130075129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

---

### Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: AUD 2.347.730,87.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.469.

### EXTRAIT

Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

1) CVC Capital Partners Asia III Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P.

2) CVC Capital Partners Asia III Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund – A, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013044373/19.

(130054280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---